

la Vie du *Cabinet libéral*

- Réforme de la taxe professionnelle
- La nouvelle procédure de rescrit social en faveur des indépendants
- Temps partiel et paiement des primes
- Multipropriété et résidences de tourisme : sécurité des acheteurs renforcée

Fraude fiscale
et déclaration de soupçon



Une actualité législative intense

Réunis en session extraordinaire l'été dernier, nos parlementaires ont adopté de nombreux textes, tous en rapport avec l'actualité.

Tout d'abord, la loi du 22 juillet 2009 de développement et de modernisation des services touristiques modifie de nombreux aspects de la législation du secteur du tourisme et de l'hôtellerie. Après l'instauration de la baisse de la TVA dans la restauration, une série de dispositifs fiscaux et sociaux sont supprimés dans ce secteur.

On n'oubliera pas la loi adaptant les dérogations au repos dominical. La loi sur le travail le dimanche dans les communes et zones touristiques et thermales et dans certaines grandes agglomérations est entrée en application.

On a beaucoup parlé de la réforme de la taxe professionnelle. Elle serait remplacée dès 2010 par une cotisation économique territoriale. Le régime de taxation sur les recettes serait maintenu pour les professionnels libéraux, ce qui déçoit. La taxe professionnelle sera réformée par nos parlementaires mais il ne s'agit pas d'une suppression. Elle entrerait en vigueur dès 2010.

Dans les relations avec les organismes sociaux, les professionnels peuvent depuis le 1^{er} juillet 2009 avoir accès à la procédure de rescrit social. Ils pourront demander une prise de position engageant l'administration sur leur affiliation ou les exonérations de cotisations sociales et obtenir une réponse explicite. L'organisme est tenu de répondre.

L'absence de réponse équivaut à une acceptation par l'administration de la position prise par l'entreprise.

Pour répondre aux récents événements intervenus en Outre-mer, un important texte a été pris pour favoriser le développement économique de ces régions avec des incitations fiscales significatives : institution d'un abattement sur les bénéfices et de taxe professionnelle, aménagement de la réduction d'impôt pour investissements productifs, extension de la réduction d'impôt Scellier, etc.

Notre numéro fait le point sur toute l'actualité législative qui fait preuve d'une réelle intensité.

Votre Cabinet

• *Fiscal*.....

4

- Nouvelle fiscalité de l'Outre-mer
- Réforme de la taxe professionnelle
- Honoraires perçus en nature
- Fonctionnaires apportant leur concours scientifique à une entreprise

• *Social*.....

8

- Maternité et montant des indemnités journalières
- Utilisation des titres-restaurant auprès des détaillants en fruits et légumes
- La nouvelle procédure de rescrit social en faveur des indépendants
- Carte de résident : personne de nationalité étrangère apportant une contribution économique exceptionnelle
- Temps partiel - paiement des primes

• *Au quotidien*.....

11

- Fraude fiscale et déclaration de soupçon
- Agents immobiliers et ressortissants communautaires
- Responsabilité du banquier

Vos affaires

• *Privé*.....

13

- Reconnaissance des PACS conclus à l'étranger
- Multipropriété et résidences de tourisme : sécurité des acheteurs renforcée

• *Patrimoine*.....

14

- Extension de la réduction d'impôt Scellier pour les investissements réalisés Outre-mer
- Secteur locatif social Outre-mer
- Hausse des loyers



Département de la Guadeloupe - Direction Régionale
Droits réservés - 2009
Région de la Guadeloupe - 971 22 42 42 42 42
Impression - Graphie 12
12220 Informations des Résidents
Service Informations - 01 9753 1100 1100
Service 1100 - 01 975 31 01 01 01